

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 janvier 2014**

Décision n° **B-2014-4847**

commune (s) : Lyon 4°

objet : Autorisation donnée à la Société Batigère Rhône-Alpes de déposer une demande de permis de construire portant sur la parcelle communautaire située impasse Gigodot et cadastrée AX 235

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 27 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 7 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip, Mme Pédrini, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, M. Bernard R. (pouvoir à M. Crédoz), Mme Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Calvel, Arrue, Barge, Charles, Sécheresse, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 6 janvier 2014**Décision n° B-2014-4847**

commune (s) : Lyon 4°

objet : **Autorisation donnée à la Société Batigère Rhône-Alpes de déposer une demande de permis de construire portant sur la parcelle communautaire située impasse Gigodot et cadastrée AX 235**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire de la parcelle située impasse Gigodot dans le 4° arrondissement de Lyon, cadastrée AX 235.

Cette parcelle doit être cédée à la Société Batigère Rhône-Alpes pour la réalisation d'une opération de logement social.

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire et dans l'attente de la cession à venir, autorise la Société Batigère Rhône-Alpes ou toute personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur le terrain communautaire ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la Société Batigère Rhône-Alpes ou toute personne se substituant à déposer une demande de permis de construire portant sur le terrain communautaire situé impasse Gigodot à Lyon 4° et cadastrée AX 235, en vue de la réalisation d'une opération de logement social.

2° - Précise que cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 janvier 2014.